

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC CÔTE-DE-BEAUPRÉ
MUNICIPALITÉ DE BOISCHATEL**

Boischatel, le 7 décembre 2020

Procès-verbal de la séance régulière du Conseil municipal de Boischatel, tenue le 7^e jour du mois de décembre 2020, 20 h par vidéoconférence, conformément à l'autorisation temporaire du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

Sont présents et forment quorum sous la présidence de monsieur le maire Benoit Bouchard, mesdames les conseillères Natasha Desbiens et Martine Giroux, messieurs les conseillers Michel Cauchon, Daniel Morin, Nelson Bernard et Vincent Guillot. Le directeur général, la directrice générale adjointe / greffière-trésorière et le greffier-trésorier adjoint sont également présents.

Après un court moment de silence, monsieur le maire procède à l'ouverture de la séance.

ORDRE DU JOUR

1. Moment de silence
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal du 2 novembre 2020
4. Adoption du paiement des dépenses du mois de novembre 2020
5. Période de questions générales sur des sujets ne touchant pas l'ordre du jour :
 - 5.1 Membres du Conseil
 - 5.2 Public

ADMINISTRATION:

6. Avis de motion et dépôt du projet de règlement créant une réserve financière pour les dépenses liées à la tenue des élections municipales numéro 2020-1104
7. Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 2020-1105 modifiant le règlement concernant la circulation numéro 2002-732
8. Utilisation des soldes d'emprunts fermés
9. Adoption du calendrier des séances du conseil 2021
10. Mandat au vérificateur externe
11. Adoption du budget 2020 modifié de l'OMH
12. Cotisation à la Chambre de commerce & d'industrie de Québec
13. Fauchage manuel côte de l'Église
14. Achat au fonds de roulement
15. Autorisation de signature – Cession du lot 6 008 581
16. Programme des cadets de la Sûreté du Québec - Été 2021
17. Soutien transport adapté STA

TRAVAUX PUBLICS:

18. Embauche – Journalier spécialisé
19. Embauche – Journalier temporaire

URBANISME:

20. Demande de permis du PIIA – CCU du 24 novembre 2020
21. Demande de dérogation mineure – 5490, boulevard Sainte-Anne
22. Adoption du premier projet règlement #2020-1106 modifiant le règlement de zonage numéro 2014-976 et ses amendements aux fins

de diminuer la hauteur maximale d'un bâtiment principal et d'augmenter les marges de recul dans la zone M1-050

23. Avis de motion pour l'adoption du règlement #2020-1106 modifiant le règlement de zonage numéro 2014-976 et ses amendements aux fins de diminuer la hauteur maximale d'un bâtiment principal et d'augmenter les marges de recul dans la zone M1-050

INCENDIE :

24. Autorisation de signature – Entente technicien en prévention incendie
25. Acceptation et autorisation de signatures – Entente régionale pour le déploiement des ressources en sécurité incendie sur le territoire de la MRC de La Côte-de-Beaupré

LOISIRS

26. Activités du service des loisirs – Tarification Covid-19
27. Autorisation de dépenses – Contrat fourniture de vêtements
28. Location 2021 système d'enneigement pour les activités des Loisirs

DIVERS :

29. Période de questions:
 29.1 Membres du Conseil
 29.2 Public
30. Levée / Ajournement

- 2020-12-259 2. **Adoption de l'ordre du jour**
Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Morin et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour, tel que rédigé par le greffier-trésorier adjoint. Le point 18 est retiré de l'ordre du jour.
- 2020-12-260 3. **Adoption du procès-verbal du 2 novembre 2020**
Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Cauchon et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal du 2 novembre 2020 tel que rédigé par le greffier-trésorier adjoint.
- 2020-12-261 4. **Adoption du paiement des dépenses du mois de novembre 2020**
Il est proposé par monsieur le conseiller Nelson Bernard et résolu unanimement d'autoriser le paiement des dépenses du mois de novembre 2020, tel que présenté au Conseil. Le greffier-trésorier adjoint confirme que la Municipalité a les crédits disponibles pour procéder aux paiements.
- 2020-12-262 5. **Période de questions générales sur des sujets ne touchants pas l'ordre du jour :**
Monsieur le maire donne la parole aux membres du Conseil, les sujets ou commentaires ont portés sur :
 ▪ Aucune question
De la part de l'assistance :
 ▪ Aucune question
La période de questions a débuté à 20h01 et s'est terminée à 20h02.

ADMINISTRATION

- 2020-12-263 6. **Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 2020-1104 créant une réserve financière pour les dépenses liées à la tenue des élections municipales**

Avis de motion est, par les présentes, donné par madame la conseillère Natasha Desbiens qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, le *Règlement numéro 2020-1104 créant une réserve financière pour les dépenses liées à la tenue des élections municipales*. Un projet de règlement est présenté et déposé séance tenante.

- 2020-12-264 7. **Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 2020-1105 modifiant le règlement concernant la circulation numéro 2002-732**

Avis de motion est, par les présentes, donné par monsieur le conseiller Vincent Guillot qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, le *Règlement numéro 2020-1105 modifiant le règlement concernant la circulation numéro 2002-732*. Un projet de règlement est présenté et déposé séance tenante.

- 2020-12-265 8. **Utilisation des soldes d'emprunts fermés**

Considérant que la Municipalité prévoit un refinancement en janvier 2021;

Considérant que des soldes d'emprunts fermés sont disponibles pour certains règlements d'emprunt à refinancer;

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur le conseiller Vincent Guillot et résolu unanimement d'autoriser la greffière-trésorière et directrice générale adjointe à utiliser les soldes d'emprunts fermés nécessaires afin de diminuer les montants des règlements d'emprunt à refinancer.

- 2020-12-266 9. **Adoption du calendrier des séances du conseil 2021**

Considérant que l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le Conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

Pour ce motif, il est proposé par monsieur le conseiller Michel Cauchon et résolu unanimement que le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue de séances ordinaires du Conseil municipal pour 2021. Ces séances se tiendront à la salle du Conseil de l'Hôtel de ville et débuteront à 20 h :

Lundi, 11 janvier	Lundi, 5 juillet
Lundi, 1er février	Lundi, 23 août
Lundi, 1er mars	Mardi, 7 septembre
Mardi, 6 avril	Lundi, 4 octobre
Lundi, 3 mai	Lundi, 15 novembre
Lundi, 7 juin	Lundi, 6 décembre

Un avis public du contenu du présent calendrier sera publié conformément à la loi qui régit la Municipalité.

- 2020-12-267 **10. Mandat du vérificateur externe**
- Considérant** qu'en vertu des dispositions du Code municipal, le Conseil municipal doit procéder à la nomination d'un vérificateur externe;
- Considérant** qu'il y a lieu de reconduire, pour l'exercice financier 2020, le mandat de la firme qui a procédé à la vérification de l'exercice précédent;
- Considérant** l'offre de service de Gariépy Gravel Larouche Blouin, CPA, S.E.N.C.R.L.;
- Pour ces motifs**, il est proposé par monsieur le conseiller Vincent Guillot et résolu à l'unanimité de confier le mandat de vérification externe pour l'exercice financier 2020 à Gariépy Gravel Larouche Blouin, CPA, S.E.N.C.R.L. selon le prix de l'offre de service.
- 2020-12-268 **11. Adoption du budget 2020 modifié de l'OMH**
- Considérant** que l'Office municipal d'habitation a adopté un budget en 2020;
- Considérant** que le budget 2020 de l'Office municipal d'habitation a été modifié;
- Considérant** que le Conseil doit approuver le budget de l'Office municipal d'habitation et s'engager à assumer sa quote-part;
- Pour ces motifs**, il est proposé par monsieur le conseiller Nelson Bernard et résolu unanimement d'adopter les modifications budgétaires 2020 de l'Office municipal d'habitation.
- 2020-12-269 **12. Cotisation à la Chambre de commerce et d'industrie de Québec**
- Considérant** la réception de l'avis de cotisation annuelle de la chambre de commerce et d'industrie du Québec;
- Considérant** que les membres du Conseil en ont pris connaissance;
- Pour ces motifs**, il est proposé par madame la conseillère Natasha Desbiens et résolu unanimement d'autoriser le paiement de la cotisation annuelle à la Chambre de commerce et d'industrie de Québec pour l'année 2021 ainsi que l'activité perspectives économiques 2021 pour les membres du conseil municipal.
- 2020-12-270 **13. Fauchage manuel côte de l'Église**
- Considérant** qu'il a été nécessaire de faire le fauchage manuellement des pentes hors chaussée de la côte de l'Église en 2019 et 2020;
- Considérant** la recommandation du directeur du service des travaux publics;
- Pour ces motifs**, il est proposé par monsieur le conseiller Michel Cauchon et résolu unanimement d'autoriser la dépense de 14 542.04 \$ taxes incluses pour les années 2019-2020 pour le fauchage manuel effectué par Les entreprises Gariépy inc.
- 2020-12-271 **14. Achats au fonds de roulement**
- Considérant** la volonté du conseil d'acquérir des afficheurs d'arrêt obligatoire lumineux;
- Pour ce motif**, il est proposé par monsieur le conseiller Vincent Guillot et résolu unanimement d'autoriser l'achat des équipements pour un

montant de 9 010 \$, taxes nettes incluses. Cette somme sera prise au fonds de roulement dès le 1er janvier 2021 pour une période de 3 ans.

- 2020-12-272 15. **Autorisation de signature – Cession du lot 6 008 581**
- Considérant** la proposition de cession du propriétaire du lot 6 008 581;
- Considérant** que la Municipalité acquiert ce lot aux fins de services municipaux;
- Pour ces motifs**, il est proposé par madame la conseillère Martine Giroux et résolu unanimement d'autoriser le maire et le greffier-trésorier adjoint, à signer tous les documents nécessaires pour la cession d'une partie du lot 6 008 581 pour et au nom de la municipalité de Boischatel.
- 2020-12-273 16. **Programme des cadets de la Sûreté du Québec - Été 2021**
- Considérant que** la municipalité de Boischatel désire obtenir les services de deux cadets de la Sûreté du Québec pour l'été 2021;
- Considérant que** la municipalité accepte de défrayer les coûts nécessaires pour ce service estimé à 10 000 \$;
- Pour ces motifs**, il est proposé par monsieur le conseiller Michel Cauchon et résolu unanimement de présenter une demande auprès de la Sûreté du Québec afin d'obtenir deux cadets pour l'été 2021.
- 2020-12-274 17. **Soutien transport adapté STA**
- Considérant** la résolution #2018-383 du 29 novembre 2018 d'accepter l'offre de service de transport collectif et adapté de PLUMobile;
- Considérant que** le service de transport collectif et adapté pour les MRC de La Côte-de-Beaupré et de l'Île-d'Orléans est connu sous le nom de PLUMobile- Organisateur de déplacements et que PLUMobile fait partie intégrante de l'organisme Développement Côte-de-Beaupré ;
- Considérant que** PLUMobile assure un service de transport collectif et adapté de qualité auprès de la population de Boischatel;
- Pour ces motifs**, il est proposé par monsieur le conseiller Nelson Bernard et résolu unanimement de demander au Ministère des Transports du Québec (MTQ) la création d'un STA spécifique à Boischatel qui sera administré par Développement Côte-de-Beaupré.

TRAVAUX PUBLICS

- 2020-12-275 18. **Embauche - Journalier spécialisé – Point retiré**
- 2020-12-275 19. **Embauche – Journalier temporaire**
- Considérant que** la Municipalité doit procéder à l'embauche d'employés temporaires pour la saison hivernale;
- Considérant** la recommandation du directeur des travaux publics;
- Pour ces motifs**, il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Morin et résolu unanimement de procéder à l'engagement de monsieur Luc Blanchette au poste de journalier temporaire pour la période du 7 décembre 2020 au 26 mars 2021 et de monsieur Dominic Bouchard comme journalier sur appel pour la saison 2020-2021.

URBANISME

2020-12-276

20. Demande de PIIA

Considérant que les demandes suivantes répondent aux objectifs et aux critères établis au *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale*;

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil d'approuver les demandes suivantes, avec les modifications proposées s'il y a lieu;

No résolution CCU	Adresse	Objet de la demande	Modifications
201124-4a	247 rue de l'Infanterie	Agrandissement résidentiel – Bâtiment accessoire et murs de soutènement	Fibrociment ou bois à la place du canexel sur le bâtiment accessoire.

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Morin et résolu unanimement d'approuver les demandes susmentionnées, et ce, conditionnellement au respect de la réglementation municipale en vigueur et des conditions énumérées aux recommandations du Comité consultatif d'urbanisme tenu le 24 novembre 2020.

2020-12-277

21. Demande de dérogation mineure – 5490, boulevard Sainte-Anne

Considérant le règlement # 2014-981 portant sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme de la municipalité de Boischatel;

Considérant que cette dérogation mineure pour le lot 6 204 680 situé au 5490, boulevard Sainte-Anne consiste à rendre réputé conforme l'empiètement de la marquise existante dans la marge de recul avant de 6.5 m au lieu de 4.5 m tel que prévu au tableau 1 de l'article 117 du règlement de zonage # 2014-976;

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur le conseiller Vincent Guillot et résolu unanimement d'accepter la demande de dérogation mineure pour le lot 6 204 680 situé au 5490, boulevard Sainte-Anne.

PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT #2020-1106

Premier projet de règlement modifiant le règlement de zonage #2014-976 et ses amendements aux fins de diminuer la hauteur maximale d'un bâtiment principal et d'augmenter les marges de recul dans la zone M1-050

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, chapitre A-19.1 des Lois du Québec, le Conseil municipal peut modifier son règlement de zonage;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT qu'avis de motion a été donné par _____ à la séance du 7 décembre 2020;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par _____ et résolu unanimement ce qui suit :

ARTICLE 1

La « **GRILLES DES SPÉCIFICATIONS** » de la zone **M1-050** incluse à l'annexe J du règlement est modifiée de la façon suivante :

- La marge de recul avant minimale est augmentée à 15 mètres;
- La marge de recul avant maximale pour un bâtiment de 4 étages et plus est abrogée;
- La marge de recul latérale minimale est de 5 mètres;
- La marge de recul latérale minimale pour le lot ou terrain d'angle est de 10 mètres;
- La marge de recul arrière minimale est de 10 mètres;
- la hauteur maximale d'un bâtiment principal est diminuée à 3 étages et 15 mètres;

Le tout tel que présenté ci-dessous :

ANNEXE J - GRILLES DES SPÉCIFICATIONS			
En vigueur le		Zone M1-050	
USAGES AUTORISÉS			
GROUPE D'USAGES / H - HABITATION		Isolé	Jumelé
H1 Logement	Nombre minimal de logements	1	-
	Nombre maximal de logements	50	-
H2 Habitation avec services communautaires sans nombre maximal de logement			
GROUPE D'USAGES / C - COMMERCE DE CONSOMMATION ET DE SERVICES			
C1 Services administratif, professionnel et technique			
C2 Commerce de vente au détail			
C6 Loisir et divertissement			
GROUPE D'USAGES / P - PUBLIC			
P1 Service de la santé			
P2 Enseignement et éducation			
P3 Services religieux, culturel et patrimonial			
P5 Infrastructures et équipements municipaux			
GROUPE D'USAGES / R - RÉCRÉATION D'EXTÉRIEUR			
R1 Activité récréative à faible impact			
USAGES PARTICULIERS			
Spécifiquement permis			
5B34 « Résidence de tourisme » de la classe « C-3 Hébergement touristique (R#2018-1058) »			
Spécifiquement interdit			
IMPLANTATION ET DIMENSIONS DU BÂTIMENT PRINCIPAL			
Implantation		Norme générale	Normes particulières
Marge de recul avant minimale		15 m	
Marge de recul latérale minimale		5 m	Lot ou terrain d'angle 10 m
Marge de recul latérale combinée minimale		-	
Marge de recul arrière minimale		10 m	
Dimensions		Norme générale	Normes particulières
Hauteur minimale		2 étages et 6 mètres	
Hauteur maximale		3 étages et 15 mètres	
AUTRES NORMES PARTICULIÈRES			
Affichage		Type de milieu 3 - Mixte, public et récréatif	
Projets intégrés		Projet intégré autorisé conformément à la section 3 du chapitre 16.	
PIIA (partiel)		Secteurs adjacents à l'avenue Royale	
Pour un usage de la classe P5 les dispositions de la section 2 du chapitre 16 relatives à l'entreposage extérieur s'applique en fonction du type d'entreposage sur le site.			
RÈGLEMENT NUMÉRO 2014-976 SUR LE ZONAGE DE LA MUNICIPALITÉ DE BOISCHATEL		Zone M1-050	

Dispositions finales

ARTICLE 2

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

- 2020-12-278 22. **Adoption du premier projet règlement numéro 2020-1106 modifiant le règlement de zonage numéro 2014-976 et ses amendements aux fins de diminuer la hauteur maximale d'un bâtiment principal et d'augmenter les marges de recul dans la zone M1-050**

Il est proposé par monsieur le conseiller Vincent Guillot et résolu unanimement d'adopter le premier projet de *Règlement numéro 2020-1106 modifiant le règlement de zonage #2014-976 et ses amendements* aux fins de diminuer la hauteur maximale d'un bâtiment principal et d'augmenter les marges de recul dans la zone M1-050

- 2020-12-279 23. **Avis de motion pour l'adoption du règlement numéro 2020-1106 modifiant le règlement de zonage numéro 2014-976 et ses amendements aux fins de diminuer la hauteur maximale d'un bâtiment principal et d'augmenter les marges de recul dans la zone M1-050**

Avis de motion est, par les présentes, donné par monsieur le conseiller Vincent Guillot qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, le *Règlement numéro 2020-1106 modifiant le règlement de zonage numéro 2014-976 et ses amendements* aux fins de diminuer la hauteur maximale d'un bâtiment principal et d'augmenter les marges de recul dans la zone M1-050

INCENDIE

- 2020-12-280 24. **Autorisation de signature – Entente technicien en prévention incendie**

Considérant l'embauche d'un technicien en prévention incendie pour les services de sécurité incendie de Boischatel/L'Ange-Gardien, Château-Richer et Sainte-Anne de Beaupré;

Considérant qu'il est nécessaire de prévoir une entente intermunicipale pour prévoir les modalités de partage des services;

Considérant que le projet d'entente a été transmis aux municipalités et qu'après examen, celles-ci désirent exprimer leur intérêt à la conclusion de cette entente, le tout en conformité avec les dispositions de l'article 569.0.1 du Code municipal et de l'article 468 de la Loi sur les cités et villes;

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur le conseiller Nelson Bernard et résolu unanimement d'autoriser le maire ainsi que le directeur général à signer pour et au nom de la Municipalité, l'entente intermunicipale à intervenir entre les Municipalités de Boischatel, de L'Ange-Gardien, ainsi que les villes de Château-Richer et de Sainte-Anne de Beaupré.

- 2020-12-281 25. **Acceptation et autorisation de signatures – Entente régionale pour le déploiement des ressources en sécurité incendie sur le territoire de la MRC de La Côte-de-Beaupré**

Considérant que l'entente régionale pour le déploiement des ressources en sécurité incendie sur le territoire de la MRC de La Côte-de-Beaupré a été signée en 2013;

Considérant que certains éléments de l'entente doivent être mis à jour;

Considérant le projet d'entente révisée par le Comité technique de sécurité incendie de la MRC;

Pour ces motifs, il est proposé par madame la conseillère Natasha Desbiens et résolu unanimement d'accepter l'entente révisée et d'autoriser le maire et le directeur général à signer ladite entente.

LOISIRS

- 2020-12-282 26. **Activités du service des loisirs – Tarification Covid-19**
- Considérant** les conditions actuelles dues à la Covid-19;
- Considérant** que le service des loisirs recommande d'avoir des tarifications spécifiques à certaines activités pour la durée de la pandémie;
- Pour ces motifs**, il est proposé par madame la conseillère Martine Giroux et résolu unanimement d'autoriser une tarification spéciale pour certaines activités du service des loisirs pour la durée de la pandémie tel que recommandé par le directeur du service.
- 2020-12-283 27. **Autorisation de dépenses – Contrat fourniture de vêtements**
- Considérant** la volonté du conseil de fournir les vêtements de travail aux préposés aux infrastructures récréatives réguliers du service des loisirs via un contrat d'entretien;
- Considérant** la demande de prix effectuée par le directeur du service des loisirs;
- Considérant** l'offre de prix de Unifirst;
- Considérant** la recommandation du directeur du service des loisirs;
- Pour ces motifs**, il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Morin et résolu unanimement d'autoriser la dépense pour un contrat d'entretien pour les vêtements de travail pour l'année 2021 à la compagnie Unifirst pour un montant moyen estimé à 60\$ plus les taxes par semaine.
- 2020-12-284 28. **Location 2021 système d'enneigement pour les activités des Loisirs**
- Considérant** la demande du service des loisirs afin mettre en place une glissade pour l'hiver 2021;
- Considérant** l'offre de prix de location des équipements par HKD Snowmaker;
- Considérant** la recommandation du directeur du service des loisirs;
- Pour ces motifs**, il est proposé par monsieur le conseiller Vincent Guillot et résolu unanimement d'autoriser la dépense pour la location des équipements afin de fabriquer 3000 m³ de neige pour une glissade pour l'hiver 2021 à la compagnie HKD snowmaker pour un montant estimé à 9 701.42 \$ plus les taxes.

DIVERS

- 2020-12-285 29. **Période de questions :**
- Monsieur le maire donne la parole aux membres du Conseil municipal, les sujets ou commentaires ont portés sur :
- Aucune question
- De la part de l'assistance :
- Aucune question
- La période de questions a débuté à 20h17 et s'est terminée à 20h17.

2020-12-286

30. Levée de l'assemblée

Il est proposé par madame la conseillère Martine Giroux et résolu unanimement que la présente assemblée soit levée à 20h18.

ASSISTANCE : 0 personne

Benoit Bouchard
Maire

Daniel Boudreault
Greffier-trésorier adjoint

« Je, Benoit Bouchard, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC CÔTE-DE-BEAUPRÉ
MUNICIPALITÉ DE BOISCHATEL**

Boischatel, le 14 décembre 2020

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal de Boischatel, tenue le 14^e jour du mois de décembre 2020, 19h15 à par vidéoconférence, conformément à l'autorisation temporaire du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

Sont présents et forment quorum sous la présidence de monsieur le maire Benoit Bouchard, mesdames les conseillères Natasha Desbiens et Martine Giroux, messieurs les conseillers Michel Cauchon, Daniel Morin, Nelson Bernard et Vincent Guillot. Le directeur général, la directrice générale adjointe/greffière-trésorière et le greffier-trésorier adjoint sont également présents.

Après un court moment de silence, monsieur le maire procède à l'ouverture de la séance.

ORDRE DU JOUR

1. Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 2020-1107 ayant pour objet de fixer les taux de taxe foncière et la tarification pour les différents services pour l'année 2021
2. Adoption du règlement numéro 2020-1104 créant une réserve financière pour les dépenses liées à la tenue des élections municipales
3. Période de questions :
 - 3.1 Membres du Conseil
 - 3.2 Public
4. Levée / Ajournement

Après avoir constaté le quorum, monsieur le maire procède à l'ouverture de la séance spéciale convoquée conformément aux articles 152 et 157 du Code municipal.

- 2020-12-287
1. **Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 2020-1107 ayant pour objet de fixer les taux de taxe foncière et la tarification pour les différents services pour l'année 2021.**

Avis de motion est, par les présentes, donné par monsieur le conseiller et Vincent Guillot qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, le *Règlement numéro 2020-1107 ayant pour objet de fixer les taux de taxe foncière et la tarification pour les différents services pour l'année 2021*. Un projet de règlement est déposé séance tenante.

- 2020-12-288
2. **Adoption du règlement numéro 2020-1104 créant une réserve financière pour les dépenses liées à la tenue des élections municipales**

Considérant qu'en vertu de l'article 1094.3 du Code municipal, une municipalité peut constituer des réserves financières dans le but déterminé de financer les dépenses d'investissement et de fonctionnement ;

Considérant que les élections municipales ont lieu aux quatre ans et représentent des déboursés importants pour la Municipalité de Boischatel ;

Considérant que la création d'une réserve financière permet d'étaler le financement de ces dépenses sur une période beaucoup plus longue et ainsi éviter une augmentation importante des dépenses lors de l'année de l'élection ;

Considérant que le Conseil juge dans l'intérêt de la Municipalité de Boischatel la constitution de la réserve, le Conseil affecte un montant de 75 000\$ pris à même l'excédent accumulé non affecté de la Municipalité. Pour les années subséquentes, un montant annuel sera prévu lors de l'adoption des prévisions budgétaires.

Considérant qu'un avis de motion a été donné à la séance du conseil municipal tenue le 7 décembre 2020 et que le projet de règlement a été présenté à cette même séance ;

Pour ces motifs, il est proposé par madame la conseillère Natasha Desbiens et résolu unanimement d'adopter le *Règlement créant une réserve financière pour les dépenses liées à la tenue des élections municipales numéro 2020-1104* soit adopté et classé dans le livre des règlements.

2020-12-289

3. Période de questions :

Monsieur le maire donne la parole aux membres du Conseil municipal, les sujets ou commentaires ont porté sur :

- Aucune question

De la part de l'assistance :

- Aucune question

La période de questions a débuté à 19h16 s'est terminée à 19h16.

2020-12-290

4. Levée de l'assemblée

Il est proposé par madame la conseillère Martine Giroux résolu unanimement que la présente assemblée soit levée à 19h17.

ASSISTANCE : 0 personne

Benoit Bouchard
Maire

Daniel Boudreault
Greffier-trésorier adjoint

« Je, Benoit Bouchard, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC CÔTE-DE-BEAUPRÉ
MUNICIPALITÉ DE BOISCHATEL**

Boischatel, le 14 décembre 2020

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal de Boischatel, tenue le 14^e jour du mois de décembre 2020, 19h30 à par vidéoconférence, conformément à l'autorisation temporaire du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

Sont présents et forment quorum sous la présidence de monsieur le maire Benoit Bouchard, mesdames les conseillères Natasha Desbiens et Martine Giroux, messieurs les conseillers Michel Cauchon, Daniel Morin, Nelson Bernard et Vincent Guillot. Le directeur général, la directrice générale adjointe / greffière-trésorière et le greffier-trésorier adjoint sont également présents.

Après un court moment de silence, monsieur le maire procède à l'ouverture de la séance.

ORDRE DU JOUR

1. Adoption des prévisions budgétaires de l'année financière 2021 et du programme triennal d'immobilisations 2021-2022-2023
2. Périodes de questions :
 - 2.1 Membres du Conseil
 - 2.2 Public
3. Levée / Ajournement

Après avoir constaté le quorum, monsieur le maire procède à l'ouverture de la séance spéciale convoquée conformément à l'article 152 du Code municipal.

2020-12-291

1. Adoption des prévisions budgétaires de l'année financière 2021 et du programme triennal d'immobilisations 2021-2022-2023

Considérant que le budget de la Municipalité pour l'année financière 2021 et le programme triennal des immobilisations pour les années 2021-2022-2023 ont été présentés au Conseil municipal;

Considérant qu'il y a lieu pour le conseil municipal d'adopter le budget de la Municipalité pour l'exercice financier 2021 lequel budget démontre des revenus totaux de 15 629 258 \$ et des dépenses et affectations totales de 15 329 258 \$;

Considérant que le programme triennal d'immobilisations présente des dépenses de l'ordre de 19 276 801 \$ à être effectuées au cours des trois (3) prochaines années;

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Morin et résolu unanimement :

Que le Conseil adopte le budget de la Municipalité pour l'année financière 2021, tel que présenté, à savoir:

Charges/Dépenses	
Administration générale	1 883 654 \$
Sécurité publique	2 452 371 \$
Transport	3 936 308 \$
Hygiène du milieu	3 604 025 \$
Santé et bien-être	14 047 \$

Urbanisme et aménagement du territoire	587 493 \$
Loisirs et culture	3 287 465 \$
Frais de financement	1 116 587 \$
Total :	16 881 950 \$
<u>Affectation</u>	
Remboursement dette à long terme	2 255 779 \$
Remboursement fonds de roulement	336 681 \$
Total :	19 474 410 \$
Moins amortissements	(3 845 152) \$
Total sans amortissement :	15 629 258 \$
<u>Revenus</u>	
Taxes	12 573 914 \$
Paiement tenant lieu de taxes	86 551 \$
Transferts	141 888 \$
Services rendus	2 146 071 \$
Appropriation de surplus	96 000 \$
Utilisation de l'aide gouvernementale	512 834 \$
Réserve financière élections	72 000 \$
Total :	15 629 258 \$

Que le Conseil adopte le programme triennal d'immobilisations 2021-2022-2023 tel que présenté, et prévoit donc des investissements totaux de 19 276 801 \$ pour les trois prochaines années, répartis comme suit :

Description des projets	Projets Année 2021	Projets Année 2022	Projets Année 2023	Total des trois années
Réfection infrastructures	468 750 \$	500 000 \$	38 000 \$	1 006 750 \$
Garage municipal et aménagement	925 000 \$	3 800 000 \$	- \$	4 725 000 \$
Abri à sel (Bédard)	\$	350 000 \$	- \$	350 000 \$
Aménagement stationnement HDV	- \$	100 000 \$	450 000 \$	550 000 \$
Enseigne est	\$	15 000 \$	- \$	15 000 \$
Rue des Grès	1 600 000 \$	\$	- \$	1 600 000 \$
Rue Vézina	700 000 \$	\$	- \$	700 000 \$
Rue Tardif-Gravel	\$	1 300 000 \$	- \$	1 300 000 \$
Rue Dugal Services rue des Opales	150 000 \$	- \$	1 500 000 \$	1 650 000 \$
Acquisition véhicules et équipements	901 851 \$	699 200 \$	874 000 \$	2 475 051 \$
Parcs	1 655 000 \$	350 000 \$	- \$	2 005 000 \$
Maison Vézina	360 000 \$	250 000 \$	- \$	610 000 \$
Garage patinoire	\$	100 000 \$	- \$	100 000 \$
Aménagement terrain - Aréna	40 000 \$	200 000 \$	- \$	240 000 \$
	<u>6 800 601 \$</u>	<u>9 614 200 \$</u>	<u>2 862 000 \$</u>	<u>19 276 801 \$</u>

Règlement d'emprunt	6 303 750 \$	9 275 000 \$	2 713 000 \$	18 291 750 \$
Fonds de roulement	331 851 \$	339 200 \$	149 000 \$	820 051 \$
Fonds Parcs et espaces verts	125 000 \$	- \$	- \$	125 000 \$
Excédent accumulé	40 000 \$	- \$	- \$	40 000 \$
Total des trois ans	<u>6 800 601 \$</u>	<u>9 614 200 \$</u>	<u>2 862 000 \$</u>	<u>19 276 801 \$</u>

2020-12-292

2. Période de questions :

Monsieur le maire donne la parole aux membres du Conseil municipal, les sujets ou commentaires ont porté sur :

- Aucune question

De la part de l'assistance :

- Aucune question

La période de questions a débuté à 19h42 et s'est terminée à 19h42.

2020-12-293

3. Levée de l'assemblée

Il est proposé par madame la conseillère Martine Giroux résolu unanimement que la présente assemblée soit levée à 19h42.

ASSISTANCE : 0 personne

Benoit Bouchard
Maire

Daniel Boudreault
Greffier-trésorier adjoint

« Je, Benoit Bouchard, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC CÔTE-DE-BEAUPRÉ
MUNICIPALITÉ DE BOISCHATEL**

Boischatel, le 16 décembre 2020

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal de Boischatel, tenue le 16^e jour du mois de décembre 2020, 19h30 à par vidéoconférence, conformément à l'autorisation temporaire du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

Sont présents et forment quorum sous la présidence de monsieur le maire Benoit Bouchard, mesdames les conseillères Natasha Desbiens et Martine Giroux, messieurs les conseillers Michel Cauchon, Daniel Morin, Nelson Bernard et Vincent Guillot. Le directeur général, la directrice générale adjointe / greffière-trésorière et le greffier-trésorier adjoint sont également présents.

Après un court moment de silence, monsieur le maire procède à l'ouverture de la séance.

ORDRE DU JOUR

1. Adoption du règlement numéro 2020-1105 modifiant le règlement concernant la circulation numéro 2002-732
2. Adoption du règlement numéro 2020-1107 ayant pour objet de fixer les taux de taxe foncière et la tarification pour les différents services pour l'année 2021
3. Adoption des conditions salariales 2021 – Cadres et personnel non-conventionné
4. Adoption du paiement des dépenses de décembre 2020
5. Demande de dérogation mineure – 5165, avenue Royale
6. Demande de dérogation mineure – 275, rue des Géodes
7. Acceptation proposition œuvre d'art
8. Embauche – Service des travaux publics
9. Modification résolution 2020-11-257-Équipements sentiers de ski de fond
10. Périodes de questions :
 - 10.1 Membres du Conseil
 - 10.2 Public
11. Levée / Ajournement

Après avoir constaté le quorum, monsieur le maire procède à l'ouverture de la séance spéciale convoquée conformément à l'article 152 du Code municipal.

2020-12-294 1. **Adoption du règlement numéro 2020-1105 modifiant le règlement concernant la circulation numéro 2002-732**

Considérant qu'il est nécessaire de modifier l'annexe A du règlement numéro 2002-732 concernant la circulation afin d'y ajouter un arrêt obligatoire sur la rue des Saphirs;

Considérant que l'adoption du présent règlement a été précédée du dépôt d'un projet de règlement lors de la séance du conseil municipal tenue 7 décembre 2020 ainsi que d'un avis de motion donné lors de la même séance ;

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur le conseiller Nelson Bernard et résolu unanimement d'adopter le *Règlement numéro 2020-1105 modifiant le règlement concernant la circulation numéro 2002-732* soit adopté et classé dans le livre des règlements.

- 2020-12-295
2. **Adoption du règlement numéro 2020-1107 ayant pour objet de fixer les taux de taxe foncière et la tarification pour les différents services pour l'année 2021**
- Considérant** l'adoption des prévisions budgétaires de l'année financière 2021 et du plan triennal d'immobilisations 2021-2022-2023 lors de la séance extraordinaire du 14 décembre 2020 à 19h30 ;
- Considérant qu'il** est nécessaire d'établir le taux de taxe foncière ainsi que la tarification pour les différents services pour l'année 2021 ;
- Considérant que** l'adoption du présent règlement a été précédée du dépôt d'un projet de règlement lors de la séance du conseil municipal tenue 14 décembre 2020 19h15 ainsi que d'un avis de motion donné lors de la même séance ;
- Pour ces motifs**, il est proposé par monsieur le conseiller Vincent Guillot et résolu unanimement que le *Règlement numéro 2020-1104 ayant pour objet de fixer les taux de taxe foncière et la tarification pour les différents services pour l'année 2021* soit adopté et classé dans le livre des règlements.
- 2020-12-296
3. **Autorisation des conditions salariales 2021 – Cadres et personnel non-conventionné**
- Considérant** que la grille de classification salariale des cadres et personnel non-conventionnés;
- Considérant** qu'il est nécessaire de procéder à l'acceptation des nouveaux salaires des cadres, du personnel non conventionné et des officiers du service incendie pour l'année 2021 conformément à la structure salariale en vigueur ;
- Pour ces motifs**, il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Morin et résolu unanimement d'autoriser monsieur le maire, à signer le contrat du directeur général de la Municipalité et également, d'autoriser le directeur général, à signer les documents nécessaires des cadres, du personnel non conventionné et des officiers du service incendie pour l'année 2021.
- 2020-12-297
4. **Adoption du paiement des dépenses de décembre 2020**
- Il est proposé par monsieur le conseiller Nelson Bernard et résolu unanimement d'autoriser le paiement des dépenses du mois de décembre 2020, tel que présenté au Conseil. La greffière-trésorière confirme que la Municipalité a les crédits disponibles pour procéder aux paiements.
- 2020-12-298
5. **Demande de dérogation mineure – 5165, avenue Royale**
- Considérant** le règlement # 2014-981 portant sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme de la municipalité de Boischatel;
- Considérant que** cette dérogation mineure consiste à rendre réputé conforme la création d'un nouveau lot en front de la rue Garneau avec une profondeur minimale de 27.89 mètres au lieu de 28 mètres tel que prévu au règlement de lotissement 2014-977 pour la zone M1-043.

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Morin et résolu unanimement d'accepter la demande de dérogation mineure pour le lot 4 208 391, situé au 5165, avenue Royale.

- 2020-12-299 6. **Demande de dérogation mineure – 275, rue des Géodes**
- Considérant** le règlement # 2014-981 portant sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme de la municipalité de Boischatel;
- Considérant que** cette dérogation mineure consiste à rendre réputé conforme la marge de recule latérale du bâtiment principal existant à 1,55 mètre au lieu de 2 mètres tel que prévu à la grille des spécifications de la zone H1-024 du règlement de zonage # 2014-976.
- Pour ces motifs**, il est proposé par madame la conseillère Martine Giroux et résolu unanimement d'accepter la demande de dérogation mineure pour le lot 4 209 745, situé au 275, rue des Géodes.
- 2020-12-300 7. **Acceptation proposition œuvre d'art**
- Considérant** l'aide financière de 10 000\$ reçue de l'entente sur les paysages de la Capitale-Nationale pour l'installation d'une œuvre d'art dans l'espace Roland-Lavoie;
- Considérant** l'appel de proposition URB-2020-24 pour la création d'une œuvre d'art commémorative du 100e de Boischatel au parc Roland-Lavoie;
- Considérant** la recommandation du comité de sélection;
- Pour ces motifs**, Il est proposé par monsieur le conseiller Nelson Bernard et unanimement résolu d'accepter la proposition de M. Éric Lapointe, sculpteur, pour son œuvre intitulé « Ouverture » au montant de 15 000\$ plus taxes. Le montant payable par la municipalité sera pris à même l'excédent accumulé non affecté.
- 2020-12-301 8. **Embauche journalier temporaire**
- Considérant** que la Municipalité doit procéder à l'embauche d'un employé temporaire pour la saison hivernale ;
- Considérant** la recommandation du directeur du service des travaux publics ;
- Pour ces motifs**, il est proposé par monsieur le conseiller Michel Cauchon et résolu unanimement de procéder à l'engagement de Monsieur Denis Rhéaume au poste de journalier spécialisé temporaire pour la période du 13 décembre 2020 au 10 avril 2021.
- 2020-12-302 9. **Modification résolution 2020-11-257-Équipements sentiers de ski de fond**
- Considérant** que la Municipalité a procédé à la confirmation d'achat d'un équipement pour effectuer les sentiers de ski de fond par la résolution 2020-11-257 chez Pro Performance;
- Considérant** que la commande de l'équipement accuse un retard causé par la situation qui s'annonce aux États-Unis;
- Considérant** que les sentiers de ski de fond doivent être préparés dès que la température le permettra afin d'offrir le service aux citoyens;

Considérant qu'un équipement pourrait être disponible dès maintenant mais que celui-ci est plus coûteux que celui-prévu à cause des options supplémentaires.

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Morin et résolu unanimement de modifier la résolution 2020-11-257 et d'autoriser l'achat de l'équipement nécessaire à la préparation des sentiers de ski de fond chez Pro Performance au montant de 41 363.94\$ plus les taxes applicables.

Cette somme sera prise au fond de roulement pour une période de cinq (5) ans dès le 1^{er} janvier 2021.

2020-12-303

10. Période de questions :

Monsieur le maire donne la parole aux membres du Conseil municipal, les sujets ou commentaires ont porté sur :

Aucun commentaire

De la part de l'assistance :

Aucun commentaire

La période de questions a débuté à 19h37 et s'est terminée à 19h37.

2020-12-304

11. Levée de l'assemblée

Il est proposé par madame la conseillère Martine Giroux et résolu unanimement que la présente assemblée soit levée à 19h38.

ASSISTANCE : 0 personne

Benoit Bouchard
Maire

Daniel Boudreault
Greffier-trésorier adjoint

« Je, Benoit Bouchard, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».